

Tarifs formation 2021-2022

La formation est gratuite pour les apprentis.

Employeur privé : la prise en charge des contrats d’alternance sera réalisée partiellement ou totalement par votre OPCO.

Il est impératif de le contacter pour connaître les modalités de prise en charge.

Employeur public : participation aux coûts pédagogiques via une convention de formation. Nous consulter pour plus de précisions

Grille tarifaire :

Niveau de formation visé		Tarifs annuels 2021-2022	
		Tertiaire	Technique
Bac +3 ou équivalent	BUT	7 500 €	8 500 €
	Licence Pro		
	Licence 3		
	DCG		
Bac +5	Master 1 et 2	8 000 €	9 000 €

Démarche administrative – signature du contrat

1. Contactez votre OPCO afin de confirmer le financement de la formation
2. Signez le contrat conjointement avec le salarié + visa de FormaSup
3. Renvoyez à votre OPCO (ou auprès de la DREETS) le contrat d’apprentissage, convention de formation, programme et calendrier
4. Effectuez la DPAE (Déclaration Préalable à l’Embauche) à l’URSSAF + prévoir la visite médicale d’embauche dans les 3 mois

MAJ juillet 2021